****

**DECLARATION DE CONFLIT D’INTERETS**

Cette déclaration comprend les relations financières (honoraires personnels ou subventions pour une institution) mais aussi une position dans un groupe de conseil, un syndicat… sur la dernière année. L’actualisation devra se faire en janvier de chaque année. Comme l’importance de ces liens est difficile à définir, il est proposé que l’ensemble des conflits d’intérêts ayant trait à la position de membre d’un Comité, d’une Commission, ou d’un Groupe soit déclaré.

NOM, Prénom :

Lieu d’exercice et fonction :

J’ai des liens avec une ou des firmes pharmaceutiques : 🞏 OUI  🞏 NON

Si OUI Lesquelles :

J’ai des liens avec une compagnie d’assurance : 🞏 OUI  🞏 NON

Si OUI Lesquelles :

J’ai des liens d’autres natures pouvant interférer avec ma position de membre d’un Comité, d’une Commission ou d’un Groupe de la SFAR : 🞏 OUI  🞏 NON

Si OUI Lesquels :